



RAPPORT FINANCIER

mandature 2021-2025
réalisé par la trésorière - Florence BERNARD

ENSEMBLE

pour un monde du travail juste
et une planète durable



RAPPORT FINANCIER

1/ LES FAITS MARQUANTS DE L'URI DURANT LA MANDATURE :

Suite à la Régionalisation 2019 : Poursuite et finalisation

Durant 2022 et 2023, le trésorier a poursuivi le travail d'harmonisation des tarifs et pratiques financières sur tout le territoire des Pays de la Loire. En effet, ces derniers étaient tous différents et propres à l'historique de chaque UD (aujourd'hui UTI). C'est pourquoi, nous sommes arrivés à définir et mettre en place des tarifs communs (photocopies, affranchissement, téléphonie...).

Il est important de rappeler que l'URI ne fait pas de profit sur la refacturation des charges communes aux syndicats.

3 trésoriers sur la période :

- Pascal VRIGNAUD, jusqu'à décembre 2021.
- Nicolas OUARY jusqu'à décembre 2023 et depuis Trésorier-Adjoint
- Et Florence BERNARD depuis décembre 2023.

En 2024, les objectifs de la trésorière étaient :

- 1/ De se former et se familiariser à son nouveau poste de trésorier,
- 2/ De rencontrer et échanger avec les syndicats,
- 3/ D'instaurer une cohésion et des habitudes de travail avec l'équipe de trésorerie,
- 4/ De poursuivre le travail mené sur les procédures comptables en lien avec les recommandations des CAC,
- 5/ Et enfin le souhait de **mettre en place une charte financière** recadrant et fixant les flux financiers de l'URI (nouvelles règles et barème sur remboursement des fiches de frais, sur la MAD de matériels, sur les éventuels achats dépassant un certain seuil...).

Mise en place de cette charte financière (Juin 2024)

Depuis la Régionalisation, aucune charte financière n'avait été mise en place (d'autres chantiers étaient en cours : harmonisation des tarifs, des comptes, actualité revendicative impactante avec la Réforme des retraites...). Cette charte, après un travail conséquent en collaboration avec les acteurs de l'URI, a vu le jour en juin 2024.

Elle permet :

- Plus de transparence financière,
- Une équité à tous niveaux sur les bases de remboursement pour tous les acteurs de l'URI (mandatés, stagiaires, membres des instances URI...).
- De fixer de nouvelles règles sur les frais professionnels engagés ou mis à disposition.

Tout ceci, dans le but de faire des économies et de mieux contrôler chaque dépense.

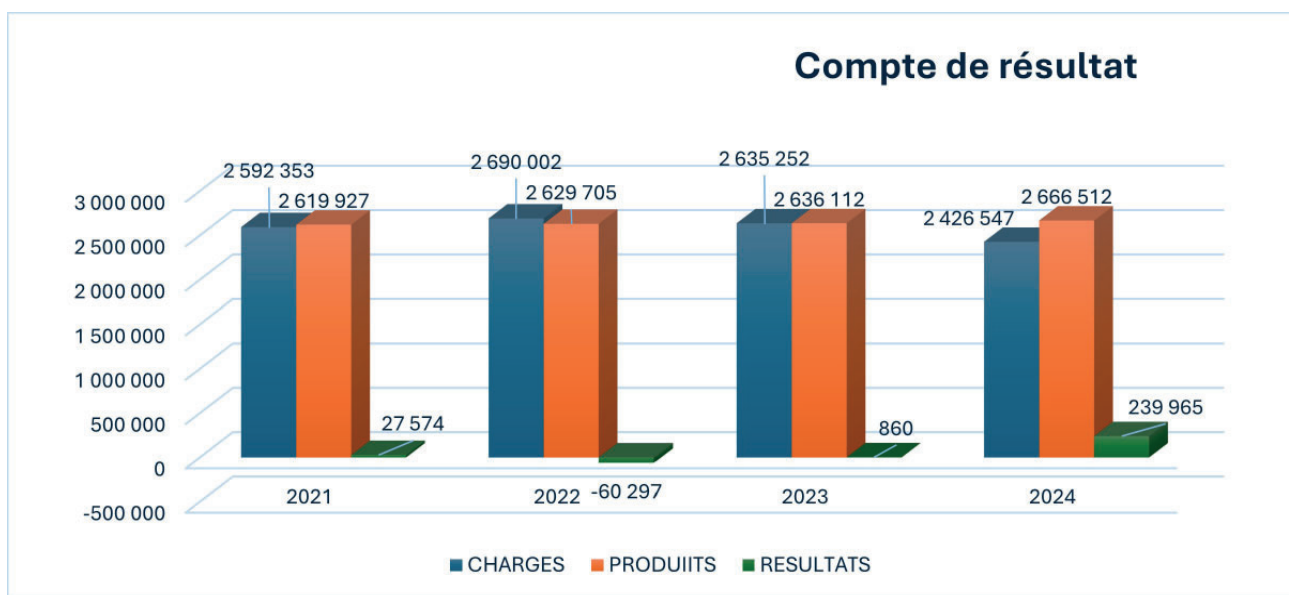
Bien sûr, cette charte n'est pas figée, elle est revue chaque année en Bureau Régional, ce qui permet de l'améliorer et de la faire évoluer en fonction de nos besoins.

Reprise des réunions trésoriers (janvier 2024)

Il nous semblait important de remettre en place ces journées qui, nous donnent l'occasion d'aller à la rencontre des trésoriers de syndicats, de mieux les connaître, d'aborder les éventuelles problématiques afin d'y remédier, de mettre en avant les outils de formations Gazel et Trésor Syndicat et d'aborder d'autres sujets spécifiques à la trésorerie. D'ailleurs, cette année, nous avons invité Carole Hellegouar'ch, responsable SCPVC avec qui nous avons débattu de la cotisation et de l'importance de les réévaluer chaque année. A ce titre, nous souhaitons pour les prochaines réunions intégrer un thème par année.

2/ LES COMPTES SOCIAUX DE L'URI :

Comptes de résultat



Année 2022 :

Reprise de l'activité post covid (plus de déplacements et d'activité des militants, un congrès conf...).

Année 2023 :

Mise en place d'une politique Ressources Humaines de développement des compétences des salariés de l'URI.

Mouvement des Retraites : 15 jours de manifestations
Perte de la Subvention annuelle du Conseil Régional à hauteur de 58 000 €.

2 départs à la retraite non remplacés (Arlette BAULU de l'UTI 49 et Florence LAMOUR de l'UTI 44).

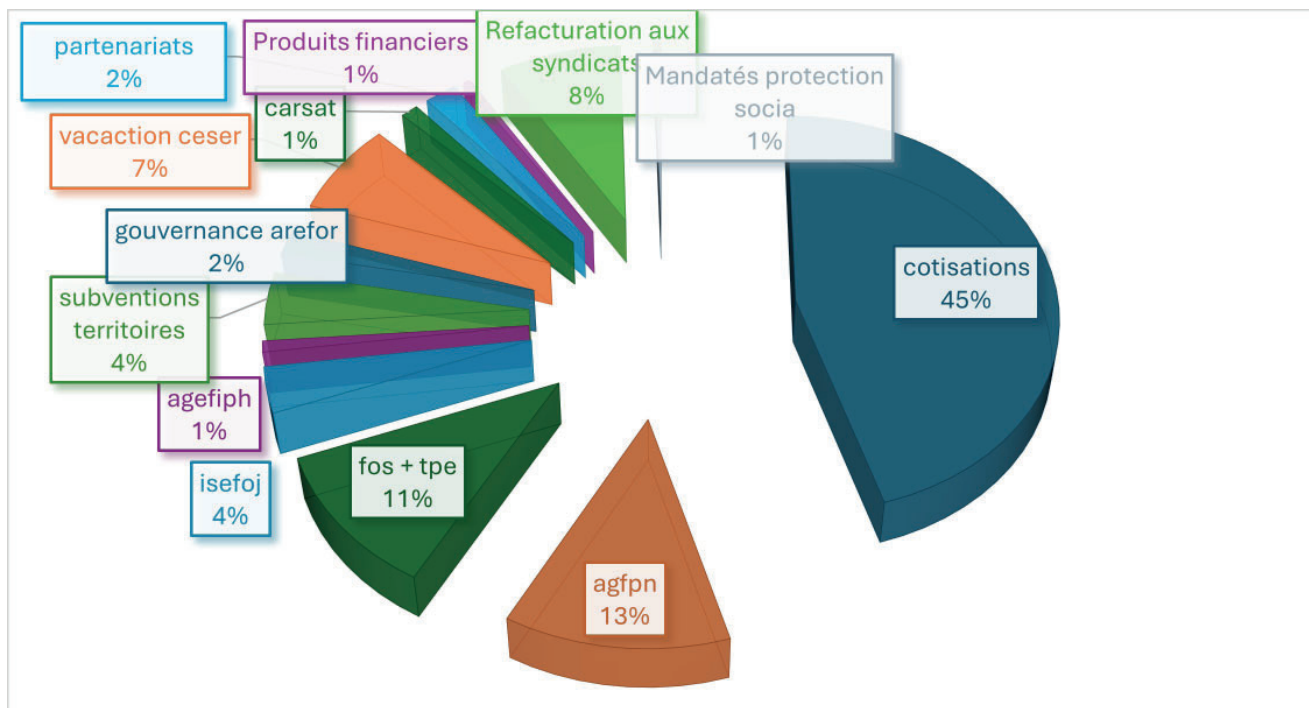
Année 2024 :

Forte baisse des dépenses : environ **200 000 euros**.
- 100 000 € dû aux départs non remplacés et à un arrêt maladie de longue durée d'une MAD.
- 100 000 € dû aux économies réalisées grâce à la mise en place de la charte financière, au travail mené de réduction des dépenses (abonnements, frais bancaires, suppression de 2 voitures de service, révision des contrats avec les fournisseurs...).

Le Résultat excédentaire et exceptionnel de 2024 (239 000 €uros) a permis de générer un résultat positif sur toute la durée du mandat (155 000 euros). Cependant, ce dernier reste fragile et menacé car nous ne sommes pas à l'abri de pertes de subventions (Indemnités CESER menacées, subventions des collectivités revues à la baisse et déjà appliquée en 2024 sur le 44, MAD à titre gracieux de plus en plus rares etc.).

RAPPORT FINANCIER

Nos principales sources de revenus :



Les cotisations : elles représentent 45 % de nos revenus.

FOS et TPE : Ce sont des fonds que nous recevons de la Confédération (quote-part calculée sur le réalisé des actions) en fonction des thématiques fixées. Par exemple, nous devons réaliser des actions sur le développement, l'accompagnement, le juridique, les TPE ou autres...

Partenariat : Financement par nos 5 partenaires (Macif, Aesio, Malakoff Médéric, Groupe VYV, Group UP) dans le cadre de leur participation à nos diverses instances et insertions de logos dans nos publications.

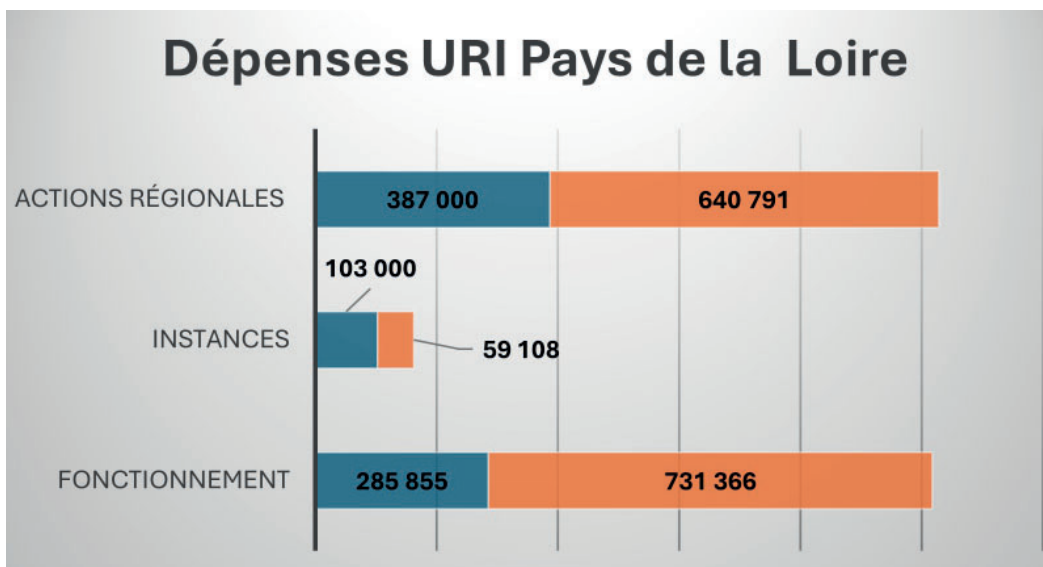
AGFPN : C'est une source non négligeable de notre financement. Ce sont des fonds paritaires nationaux qui sont redistribués au niveau des régions sur notre activité au service du dialogue social et de la formation syndicale. Nous produisons un rapport

annuel soumis à notre commissaire au compte et transmis à la confédération. Depuis l'audit des comptes, nous avons perçu le solde définitif de l'AGFPN et enregistré un excédent de 10 406 € qui, sera comptabilisé sur l'exercice 2025.

ISEFOJ : Il s'agit de la formation juridique des conseillers prud'hommes.

Vacations CESER et protection sociale : L'investissement au CESER et dans les organismes de protection sociale donnent lieu à un reversement d'une part des vacances au service des actions et de la formation de l'URI.

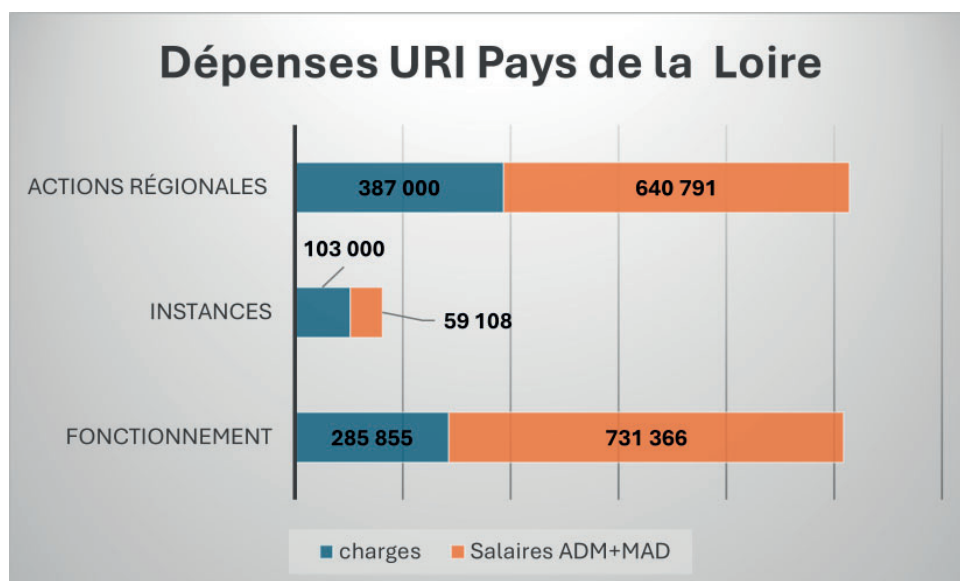
Santé au travail /CARSAT : La Carsat finance la formation des militants sur le thème de la Santé au travail.



Depuis 2022, le nombre de cotisations des actifs est passé de 400 730 à 417 897 dû à une hausse enregistrée des adhésions pendant les manifestations retraite et à une augmentation de la cotisation moyenne en 2024. Les syndicats ont réévalué les cotisations des adhérents. L'URI bénéficie donc de cette hausse.

Le nombre de cotisations des retraités est passé de 50 775 en 2021 à 52 213 en 2024. Augmentation de 2,83 %.

Nos principales sources de dépenses :



RAPPORT FINANCIER

Actions régionales :

Il s'agit de toutes nos actions portant sur la formation, le développement, ARC, le juridique, la saison, la communication, l'égalité professionnelle, la santé au travail, le handicap, le pacte du pouvoir de vivre, les mobilisations & manifestations.... Pour faire vivre et mener à bien ces actions, il nous faut des besoins humains et matériels. Ce qui explique d'importants frais de personnel et de MAD.

Fonctionnement :

Les coûts de fonctionnement correspondent à l'ensemble des dépenses faites par les API, UTI, URI PDL et Atelier 49 pour exister et opérer sur le terrain. On y comptabilise et regroupe tous les frais liés au fonctionnement à savoir tous les coûts des photocopieurs, de la téléphonie, de l'affranchissement, du matériel et fournitures de bureau, des dépenses d'entretien etc Mais aussi, les frais de personnel qui permettent de faire vivre ces différentes structures (coût du personnel administratif + MAD).

Instances :

Il s'agit ici de nos frais de réunions Copil, BR, CER, AG de territoire, CESER, réunions confédérales (BN, CNC, et autres réunions confédérales) ; toujours associés à des coûts de personnel et de MAD.

Pour information les frais de MAD et de personnel administratif sont restés stables sur la mandature et ce malgré la diminution des MAD gratuites.

Nos réserves :

Fin 2024, nos réserves s'élevaient à 1 571 428.00 €. Elles se décomposent comme suit :

- Des fonds syndicaux sans droit de reprise : 600 000 €
- Des réserves non affectées : 457 260 €
- Des **réserves pour projets** : 512 234 €
- Solde de la subvention d'investissement : 1 934 €

Les réserves pour projets seront réparties comme suit :

- **Elections** : 83 800 €
- **TPE/PME** : 30 000 €
- **Développement** : 75 000€
- **Enjeux sociétaux** : 81 413 €
- **Actions territoriales** : 100 000 €
- **Congrès** : 142 021 €

Ce qui veut dire que l'URI CFDT des Pays de la Loire dispose aujourd'hui de 7,7 mois de disponibilités pour faire face et payer toutes ses charges. (sans recettes en contrepartie). La confédération recommande d'avoir entre 6 mois et 1 an d'avance.

3/ CONCLUSION :

L'année 2024 a été positive financièrement mais nous devons continuer à rester vigilants comme nous l'avons évoqué. Nos sources de revenus ne sont pas stables ni pérennes et peuvent du jour au lendemain être remises en question.

N'oublions pas que :

- Le CESER a déjà été bousculé et est menacé de fermeture,
- La plupart des subventions territoriales baissent voire disparaissent,
- La gratuité des locaux est remise en question par certaines municipalités,
- Le temps syndical à titre gracieux se fait de plus en plus rare.



L'instabilité politique nous oblige aussi à faire très attention et à anticiper certains de nos placements.

La prudence et une gestion financière stricte s'imposent. Nous continuerons d'étudier tout ce qui peut nous faire diminuer nos dépenses (rencontres et négociations auprès de tous nos prestataires).

Remerciements :

- A l'équipe compta de l'URI : Khadija, Laetitia et Nicolas,
- A l'équipe RH : Noria et Fabien,
- Aux salariés des territoires,
- Et aux membres du BR,
- Les commissaires aux comptes, Raphaëlle TERQUEM (Audit RS), Julien BASLE (CAFEX) et notre expert-comptable Olivier GASEL (FiduCSE) pour leurs expertises, leurs conseils et leurs soutiens.

Pour m'avoir aidée et soutenue depuis mon élection fin 2023.

Ensemble, nous avons :

- **Etabli une politique financière** qui nous permet aujourd'hui d'avoir des comptes plus sains.
- **Mis en place des outils de suivi et de contrôle** afin de diminuer nos dépenses, d'être plus transparents et de répondre au mieux aux demandes des commissaires aux comptes.
- **Une politique financière saine** nous permettra de continuer à faire vivre les projets de la CFDT.

